



Chambre du Conseil 15 h

PROCES VERBAL DE COMPARUTION

Ce jourd'hui 11/12/2012,

A comparu devant le Tribunal de Commerce de Nancy, réuni en Chambre du Conseil, composé de Mrs CUNAT, Président, BERNEL et DURAND, Juges, en présence de :

Objet : Renvoi (défaut) du 16/10/12

: Examen en cours de PO

Mr HARTMANN, Procureur de la République, ou celui-ci dûment avisé de la présente comparution et de

Mme LAURENT, Commis-Greffier.

Saisine : Le Tribunal de Commerce agissant d'Office

- BERBE née MELCHIOR Isabelle, gérante Es.Q. de Représentant Légal de l'entreprise, = En fer

- M _____ Es.Q. de _____

- M _____ Es.Q. de _____

Le(a)quel(le) nous a déclaré :

Redressement Judiciaire
du 16/10/2012

R < 15.04-13

**TAXIS LORRAINE
(SARL)**

B 509 847 711 - 2009 B 27
PC n° : 41512346
RG n° 2012 009781

Salariés :

Passif :

Chiffre d'affaires :

Me Eric BOGELMANN : reprend l'histo de la PC

5 Salariés + RS

ptable = NUNEZ

Passif = 127.689,-€

AGS non sollicités

+ dette nouvelle

Tressé = 12.000 €

Fait au maintien de la PO

Mme BERBE = victime d'1 escroquerie par le
père d'1 associé -> début des diff
(Faux, 35.000€ décaissés)
a porté plainte (Mr SCHMITT Brigad
des fins

Mr BOGELMANN = il faut
majoritaire, va étudier ce problème

(*) Mr RESTROFF Dimitri

A au 05.02.13
à 15h

JC : + observat° de plus

M. le Procureur : + observat°

A comparu également en tant que le(a)quel(le) a déclaré :

Le Président,

Le Greffier,

Le Représentant des Salariés,

Le Comparant,



Chambre du Conseil 15 h

PROCES VERBAL DE COMPARUTION

Ce jourd'hui 05/02/2013,

A comparu devant le Tribunal de Commerce de Nancy, réuni en Chambre du Conseil, composé de Mrs CUNAT, Président, REGNIEZ et DURAND, Juges, en présence de :

Objet : Renvoi contradictoire du

11/12/2012 : PPO

Mr HARTMANN, Procureur de la République, ou celui-ci dûment avisé de la présente comparution et de

Mme LAURENT, Commis-Greffier.

Saisine : Le Tribunal de Commerce

agissant d'Office

- BERBE née MELCHIOR Isabelle, gérante Es.Q. de Représentant Légal de l'entreprise, = En Per.

- M _____ Es.Q. de _____

- M _____ Es.Q. de _____

Le(a)quel(le) nous a déclaré :

Redressement Judiciaire
du 16/10/2012

R C A S. 04-13

**TAXIS LORRAINE
(SARL)**

B 509 847 711 - 2009 B 27
PC n° : 41512346
RG n° 2012 009781

Salariés : 3

Passif :

Chiffre d'affaires :

Me Eric BOGELMANN : reprend l'histo de la PC et les raisons des difficultés (plainte déposée l'contre l'associé)

- Passif = 150.400 €

- Sur les 2 mois de la PO :

CA = 66.000 €

Résultat = 8.000 €

- Fait à la nominat° d'1 Adm Judiciaire

Mme BERBE = est consciente de la situat°

- a pris 1 Salarié à mi-temps

de du temps

- veut se battre c/ son associé

- il faut vendre la 4^{ème} licence

- c'est à Mr NUNEZ

- Va prendre 1 nouvel avocat

- n'est pas pour la nominat° d'1 Adm Ju

- ne fait pas les assemblées

IC : l'associé a 1 gros ch, abandonne dans le sens du Pst
Fait à la nominat° d'1 Adm Jud.

M. le Procureur : Fait- au renvoi

A comparu également en tant que le(a)quel(le) a déclaré :

R = 12.03.13
à 15h

Le Président,

Le Greffier,

Le Représentant des Salariés,

Le Comparant,



Chambre du Conseil 15 h

PROCES VERBAL DE COMPARUTION

Ce jourd'hui 12/03/2013,

A comparu devant le Tribunal de Commerce de Nancy, réuni en Chambre du Conseil, composé de Mr CUNAT, Président, Mr MARCHAND et Mme AMICE, Juges, en présence de : Mr HARTMANN, Procureur de la République, ou celui-ci dûment avisé de la présente comparution et de

Mme LAURENT, Commis-Greffier.

- BERBE née MELCHIOR Isabelle, gérante Es.Q. de Représentant Légal de l'entreprise,

- Me RECORNY Es.Q. de _____

- M _____ Es.Q. de _____

Le(a)quel(le) nous a déclaré :

Objet : Renvoi contradictoire du
05/02/13 : PPO

Saisine : Le Tribunal de Commerce
agissant d'Office

EN
pers

Redressement Judiciaire
du 16/10/2012

R C.N.S. 04-13

**TAXIS LORRAINE
(SARL)**

B 509 847 711 - 2009 B 27
PC n° : 41512346
RG n° 2012 009781

Me Eric BOGELMANN : reprend l'histo de la PC et les tensions entre les associés
- Mme ne détient que 30% des parts
- Passif = 147.6182 €
- la désignat° d'1 Adm Judiciaire pourrait être de nature à apaiser la situat° et favoriser la résor°
- Créso = 9.379 €
- maintient sa dd d'1 Adm. Jud. ^{à l'émergence d'1 solut°}

Me RECORNY = - demande la poursuite de la PPO
- For. à la
- nominat° d'1 Adm. Jud.
= dd Me CHANEL

Mme BERBE = veut être rassurée quant à la mission de l'Adm Judiciaire
res'y oppose pas

Délib ce J + Rau
28.05.13
à 15

JC: For. à la pours. + Nominat° d'1 Adm.

M. le Procureur : Idem.

A comparu également en tant que le(a)quel(le) a déclaré :

Le Président, Le Greffier, Le Représentant des Salariés, Le Comparant,



PROCES VERBAL DE COMPARUTION

Ce jourd'hui 28/05/2013,

A comparu devant le Tribunal de Commerce de Nancy, réuni en Chambre du Conseil, composé de Mr GABRIEL, Président, Mrs MARCHAND et BERNEL, Juges, en présence de :

Mr HARTMANN, Procureur de la République, ou celui-ci dûment avisé de la présente comparution et de Mme LAURENT, Commis-Greffier.

- BERBE née MELCHIOR Isabelle, gérante Es.Q. de Représentant Légal de l'entreprise,

- Me DECORNY _____ Es.Q. de Conseil de l'entreprise,

Le(a)quel(le) nous a déclaré :

Me CHANEL : 3 salariées

Cptable = Mr NUNEZ

EnP

Objet : Renvoi contradictoire du 12/03/2013 (PPO jusqu'au 15/10/13) : Prop Plan de Continuat°

Saisine : Le Tribunal de Commerce agissant d'Office

Redressement Judiciaire du 16/10/2012

PPO -> 15.10.13

TAXIS LORRAINE (SARL)

B 509 847 711 - 2009 B 27

PC n° : 41512346

RG n° 2013 002415

Salariés :

Passif :

Chiffre d'affaires :

- nommée Adm. Jud. en cours de procédure
- 1^{ère} situat° cptable établie =
perte = 3.295, €
CA = 109.000, €

- Solde disponible
- Trésor = 6.775, €
- Mme souhaite présenter 1 plan avec sortie des associés -> Réunion à prévoir avec eux
- pas opposé au maintien de la PO

Me BOGELMANN = Passif = 147.680, € (Mr chretien)

Mr NUNEZ = Mr chretien a été embauché pour développer le marché, ça ne s'est pas fait, il faut le licencier

Mme BERBE = Mr Chretien donne sa démission

Me DECORNY = Solde bancaire = 6.300 €

TC = voir aff REISTROFF!!

IC: Fav. au maintien de la PO

M. le Procureur : ϕ observat°

Rau
10.09.13
à 15h

A comparu également en tant que le(a)quel(le) a déclaré :

avec CE fin juillet 13

Le Président,

Le Greffier,

Le Représentant des Salariés,

Le Comparant,



PROCES VERBAL DE COMPARUTION

Ce jourd'hui 10/09/2013, ~~CUNAT~~

Objet : Renvoi contradictoire du
28/05/13 : Prop Plan de Continuat°

A comparu devant le Tribunal de Commerce de Nancy, réuni en Chambre du Conseil, composé de Mr GABRIEL, Président, Mrs REGNIEZ et BERNEL, Juges, en présence de :
Mr HARTMANN, Procureur de la République, ou celui-ci dûment avisé de la présente comparution et de Mme Joëlle LAURENT, Commis-Greffier.

Saisine : Le Tribunal de Commerce agissant d'Office

- BERBE née MELCHIOR Isabelle, gérante Es.Q. de Représentant Légal de l'entreprise, = DEF
- Me DECORNY Es.Q. de Conseil de l'entreprise,
- Mr NUNEZ Es.Q. de Comptable de l'entreprise, → En Pers

Le(a)quel(le) nous a déclaré :

Redressement Judiciaire du 16/10/2012

P80 → 15-10-13

TAXIS LORRAINE (SARL)

B 509 847 711 - 2009 B 27
PC n° : 41512346
RG n° 2013 002415

Salariés :

4

Passif :

Chiffre d'affaires :

Me CHANEL : reprend l'histo de la PC
relat° conflictuelle entre les associés, dépôt de plaintes déposées
reçu° de l'Adm. Jud. début SEPT = absence de la gérante !

perte d'explat = Pertes constatées
CA 109.000,-
- situation cyclale = bench constaté sur les 3 mois
CA = 149.000,-

Treso = charges d'exp. non à jour : loances, loy
diff - le faire le point avec Mme BERBE,
→ pble de collaborat° avec la gérante
conclus° = - aucune réponse
- absence de collaborat° de la gérant
- défaut de remise des docs demand
- sollicite la Cour. en LJ

Me BOGELMANN = passif 116.000 €
- convocat° de la gérante pour
bench état des créances = absence constatée
→ m° constat° que l'Adm. Jud
- pas opp. à 1 court renvoi

Mr NUNEZ = confus° de la part de la gérante, pour elle, l'Adm. Jud nommé est la pour faire le suivi

A comparu également en tant que le(a)quel(le) a déclaré :

Le Président,

Le Greffier,

Le Représentant des Salariés,

Le Comparant,

- 8 véhicules, des véhicules à se séparer
- Mme aujourd'hui avait 1 PV avec la clinique St Eloi

Me CHANEL = pour 1 cess° c'est le Juge Commissaire qui doit rendre l'ordon

Me DECORNY = remet 1 certificat de son client
- Idé 1 renvoi, 1 plan est possible

JC = doute des chiffres donnés ! loyer non honoré
TC = frais de greffe non réglés après 3 rappels !! } réponse =

Mr NUNEZ = présente 1 Cpte d'exploitat°, reprend aucune position
- la gérance, si la Conv. est prononcée, perd sa licence
- mécontente entre les associés
- la meilleure solut° serait la conv et que Mme garde sa licence

Me CHANEL = grosse mécontente avec l'associé principal !! Empasse, pesant

Mr NUNEZ = reconnaît l'empasse du conflit avec l'associé majoritaire

JC = souhaite la Conv. en TF

Mr le Proc = Bailleur ? Me CHANEL = recherche son nom

Mr le Proc = dettes non payées, mécontente, paradoxe avec le majoritaire, Mme n'a pas le pouvoir, ne voit pas l'issue de la Société

Me DECORNY = insiste pour 1 court renvoi

TC = absence constatée plusieurs fois déjà!

Me BOUERMANN = Fav. à 1 très court renvoi

1°
Delib ce J

2° Président,
AA

le greffier,
TR

le comparant,
